

Remaniements parcellaires à quand le bout du tunnel ?

Situation des remaniements parcellaires (RP) au 1^{er} janvier 2018, 46 localités où le RP est réalisé, 7 localités où le RP est réalisé (équipement à achever), 3 localités en cours, 21 localités qui ne sont pas encore remaniées et 0 localité où il y a un RP en avant-projet.

Voilà bientôt 40 ans que le canton du Jura est indépendant et se retrouve encore avec un quart des localités qui ne sont toujours pas remaniées.

Selon un document du service de l'économie rurale daté du 13 novembre 1991, l'objectif était de pouvoir terminer les remaniements dans les quinze à vingt années à venir.

Nous voilà plus de 25 ans après et il reste encore 21 localités non remaniées.

A savoir que depuis 1979 à 1991, 20 syndicats de remaniements parcellaires ont été constitués portant sur 22 communes.

De 1991 à 2018, 28 localités où un RP a été réalisé.

Vous comprendrez mon étonnement de l'avancement des remaniements depuis le début des années nonante à nos jours.

Les conditions de travail des agriculteurs dans les localités sans remaniement ressemblent au siècle passé. Les parcelles ne sont plus adaptées aux conditions nécessaires pour un travail efficace, compétitif et respectueux de l'environnement.

- Le Gouvernement peut-il envisager de contraindre un RP dans une localité qui en aurait besoin ?
- Que fait le Gouvernement pour valoriser le RP ?
- Est-ce que le Gouvernement ne devrait pas rendre le RP plus attractif auprès des communes en faisant des séances d'information ?
- Les aides pour mettre sur pied un RP sont-elles suffisantes ?
- Sachant que la compétitivité est un élément essentiel, quelles mesures supplémentaires le Gouvernement juge-t-il opportun pour l'amélioration des structures ?

Delémont, le 23 mai 2018

Pour le groupe UDC
Jean Leuenberger

